

Le vingt-quatre août deux mil seize, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le mardi 31 août 2016 à 17 H à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 17 mars 2016
- 2) Tarifs restauration scolaire
- 3) Contrats restauration scolaire et entretien locaux
- 4) Contrats activités rythmes scolaires école maternelle
- 5) Renouvellement contrat Madame GUMUL (rythmes scolaires)
- 6) Frais de secrétariat
- 7) Piscine école de Sauqueville
- 8) Escrime école primaire les Petits Princes
- 9) Prime médaille Sandrine LEFEBVRE
- 10) Gratification de fin d'année : Mesdames MONPROFIT et BRIDIERS
- 11) Transfert du bien « école maternelle des Vertus » à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie
- 12) Point sur la rentrée scolaire
- 13) Communications de Monsieur le Président

SEANCE DU 30 AOÛT 2016

L'an deux mil seize, le trente août à dix-sept heures, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

Etaient présents : M. BAZILLE, MME PIMONT, MME BACHELET, MME BENOIST (suppléante de MME ROYER), M CANTO, MME POYER,

Etait absent :

Etaient excusés : MME DELESTRE, MME ROYER, M VOISIN

Madame POYER est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame POTTIN faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17 heures.

Il demande d'ajouter à l'ordre du jour la modification de la durée hebdomadaire de travail de Mesdames GUMUL, LEFEBVRE et fait part d'un virement de crédit d'un montant de 510 € pris au compte 022 : dépenses imprévues réalisé pour l'annulation du titre au compte 673 relatif au remboursement des frais de transports 2014/2015 de l'Agglomération Dieppe-Maritime.

Un avis favorable est émis par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2016

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE N°16-02-01

Monsieur le Président rappelle les tarifs de l'année scolaire 2015/2016 et précise qu'ils sont restés identiques depuis 2013/2014 :

- élèves de maternelle : **3.15 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.46 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- élèves de primaire : **3.44 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.79 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs suivants (augmentation de 1%) :

- élèves de maternelle : **3.18 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, **3.49 €** le repas pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS
- élèves de primaire : **3.47 €** le repas pour les enfants résidant sur les communes de Saint Aubin sur Scie, Sauqueville et Tourville sur Arques, le personnel d'animation et les chauffeurs, **3.82 €** pour les élèves extérieurs à ces trois communes et inscrits au SIVOS.

***CONTRAT RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES
LOCAUX
N°16-02-02***

Monsieur le Président précise que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Madame MONPROFIT Marie-Christine prend fin le 28 septembre 2016. Un nouveau contrat CUI peut être conclu pour un an sur la base d'un contrat annualisé de 22 heures hebdomadaires.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

***CONTRATS ACTIVITES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE
MATERNELLE
N° 16-02-03***

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Mesdames TURMEL et LEFEBVRE ne souhaitent pas poursuivre les activités relatives aux rythmes scolaires. Il propose le recrutement d'une personne par le biais de l'ADDLE ainsi que celui de Madame Rachel PICQUET.

Madame PICQUET serait recrutée à compter du 1^{er} septembre 2016 pour un an, pour assurer ces activités auprès des élèves de l'école maternelle.

La durée hebdomadaire est fixée à 4 heures soit 1 heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la période scolaire.

Elle sera rémunérée au taux de 3.15/35^{ème} de l'indice brut 340 indice majoré 321 en tant qu'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président précise qu'un professeur de musique pourrait également intervenir de manière ponctuelle.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

***RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADAME GUMUL
(ACTIVITES RYTHMES SCOLAIRES)
N° 16-02-04***

Monsieur le Président propose le renouvellement pour un an à compter du 1^{er} septembre 2016 du contrat de Madame GUMUL, dans les mêmes conditions que le précédent, soit une rémunération de 2.45/35^{ème} de l'indice brut 340 indice majoré 321.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

***MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE
MESDAMES GUMUL ET LEFEBVRE (ATSEM et aide ATSEM)
N° 16-02-05***

Monsieur le Président précise que depuis l'ouverture de l'école maternelle au centre bourg, les horaires de classe ayant été modifiés, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de mesdames GUMUL et LEFEBVRE de 15 minutes par jour.

A compter du 1^{er} septembre 2016, elles seront rémunérées sur la base de 21/35^{ème} au lieu de 20/35^{ème}.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

***FRAIS DE SECRETARIAT
N°16-02-06***

Monsieur le Président propose le versement de 3 500 € à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour la prise en charge des frais de secrétariat (somme prévue lors du vote du budget).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

***PISCINE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE DE SAUQUEVILLE
N°16-02-07***

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il a à nouveau sollicité la Ville de Dieppe pour l'accès gratuit à la piscine DELAUNE aux les élèves de l'école de Sauqueville. Il est en attente de la réponse.

Néanmoins, en cas de refus, il propose que les élèves se rendent comme l'année précédente à la piscine Le Carré les Bains de Dieppe.

Le projet de planning de la piscine des Bains prévoit des séances du 26/09/2016 au 28/02/2017 le mardi de 14h45 à 15h15.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition ainsi que la consultation d'entreprises pour le transport des élèves.

***ESCRIME ECOLE LES PETITS PRINCES
N° 16-02-08***

Monsieur le Président précise que les enseignants de l'école primaire les Petits Princes souhaitent comme l'an dernier faire pratiquer l'escrime aux élèves à la salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Scie pendant 8 séances.

Il rappelle le montant de l'an dernier : 560 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la pratique de 8 séances d'escrime.

PRIME MEDAILLE SANDRINE LEFEBVRE
N° 16-02-09

Monsieur le Président précise que Sandrine LEFEBVRE peut bénéficier de la médaille échelon vermeil.

Si le SIVOS adhéraît au Comité National d'Action Sociale (CNAS), une prime de 185 € lui serait versée, aussi il propose d'attribuer cette somme à l'agent.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité.

GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE
N° 16-02-10

Monsieur le Président rappelle que les agents en contrats aidés ne peuvent pas bénéficier du régime indemnitaire.

Il précise que néanmoins, une gratification peut leur être attribuée.

En ce qui concerne Mesdames Marie-Christine MONPROFIT et Martine BRIDIERS, il propose de leur verser une gratification.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'attribuer une gratification de fin d'année d'une valeur d'un demi-salaire brut au mois de décembre 2016 à Mesdames Marie-Christine MONPROFIT et Martine BRIDIERS soit 460.97 € par agent.

TRANSFERT DU BIEN « ECOLE MATERNELLE » A LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR SCIE
N° 16-02-11

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Aubin-sur-Scie a mis en vente l'école maternelle des Vertus.

A ce titre, le bien appartenant au SIVOS et ce dernier ayant réalisé les immobilisations, il propose un transfert à titre gratuit au bénéfice de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie. (n° à l'actif et montant : N° 1 compte 21312 pour 65 982.55 € N° 2 compte 2151 pour 20 213.95 €)

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité ce transfert.

POINT SUR LA RENTREE

Monsieur le Président précise qu'aucune fermeture de classe n'est prévue pour la future rentrée scolaire.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président:

- Informe le Comité Syndical que 21.58 € seront versés au titre du FCTVA 2014.

- Donne le montant des impayés : 5 803 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.